

Rectorat de l'académie de Créteil
Bâtiment Julie-Victoire Daubié
Division des personnels enseignants
Service DPE 4

21 rue Julie-Victoire Daubié
94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2022, du 1^{er} octobre 2023 et du 1^{er} octobre 2025 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur de lycée professionnel stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 18 juin 2026 ;

Arrête

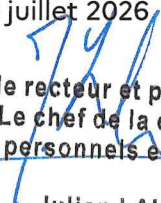
Article 1 :

Sont autorisés à effectuer une prolongation de stage les professeurs de lycée professionnel stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 juillet 2026


Pour le recteur et par délégation
Le chef de la division
des personnels enseignants

Julien LALIVE

Professeurs de lycée professionnel stagiaires autorisés à effectuer une prolongation de stage

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
MM	DEGRELE	BENETRUY	LAURINE	Espagnol/lettres	2023
MM	GAUDIN	GAUDIN	IRIS	Lettres/histoire-Géo.	2023
MM	BENMERZOUG	BENMERZOUG	ANISSA	Eco.ge.ventes	2022
MM	LINARES LOZA	LINARES LOZA	DAYANA	Espagnol/lettres	2025
MM	DJIAB	DJIAB	SOFIA	Eco.ge.ventes	2022
MM	DUCOURTIOUX	DUCOURTIOUX	ELODIE	Economie gestion	2025